



Parc Eco Habitat

L'Ecoconstruction, au **coeur** des Monts du Lyonnais

Le petit conseil du Parc Eco Habitat...

...avant d'installer du photovoltaïque sur son toit !

Vous vous interrogez quant à la réalisation d'un projet photovoltaïque ou vous avez été démarché par un installateur et souhaiteriez en savoir plus ?

Le Parc Eco Habitat, groupement d'intérêt public composé de la communauté de communes les Hauts du Lyonnais et de la MFR Val de Coise vous accueille lors de permanences conseils, gratuites et indépendantes, (sur rendez-vous) pour un faire un point d'une heure sur votre projet d'habitat ou d'énergie.

Contacts Thomas ROBERT ou Caroline PASQUIER au 04 72 66 14 30.

Voici quelques questions à se poser avant de devenir producteur d'électricité renouvelable :

- Y'a-t-il un pan de ma toiture bien orienté (sud, sud-est ou sud-ouest), quelle est son inclinaison et sa surface ?
- N'y a-t-il pas un masque potentiel (arbre, maisons, cheminée...) pouvant faire de l'ombre sur mon installation ?
- Y'a-t-il des contraintes liées à l'urbanisme (périmètre Architecte des Bâtiments de France) ?

Quelles démarches à suivre ensuite ?

- 1) Consulter un organisme de conseil neutre et indépendante (Parc Eco Habitat, espace Info-Energie...) pour faire le point sur votre projet en toute neutralité.
- 2) Privilégier des installateurs locaux étant « QualiPV » et visiter leurs installations.
- 3) Comparer les devis (rendement et origine du matériel, garanties, assurances, maintenance, onduleur...)

Prix du matériel et de son installation (Etude Hespul datant de 2011)

Puissance	Intégration Simplifiée au Bâti (ISB)	Intégration Au Bâti (IAB)*
< 3 kWc	2,9 à 3,6 €HT/Wc	3 à 3,8 €HT/Wc**
3 à 36 kWc	2,7 à 3,3 €HT/Wc	2,8 à 3,4 €HT/Wc
36 à 100 kWc	2,3 à 3 €HT/Wc	2,4 à 3 €HT/Wc

ISB : système d'étanchéité ne fait pas partie intégrante du panneau *IAB : les panneaux assurent l'étanchéité du toit*

Les travaux d'amélioration ou de réfection du bâtiment dont dépend le système photovoltaïque (ex. travaux d'étanchéité, renforcement de la charpente, etc.) ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

*A compter du 1er février 2013, un seul tarif d'achat d'électricité est désormais en vigueur pour des panneaux photovoltaïques intégrés au bâti (IAB). Il est valable uniquement pour les installations inférieures ou égales à 9 kWc et cela quelque soit l'usage du bâtiment. En chiffre, du 1er février au 31 mars 2013 ce tarif est de 31,59c€/kWh. Le contrat avec EDF est toujours de 20 ans.

**Exemple, le matériel et la pose pour une installation (IAB) de 3kWc peut varier entre 9000€ et 12000€ HT.

Pour tout renseignement supplémentaire n'hésitez pas à nous contacter :

Parc Eco Habitat, 293 Chaussée Beauvoir, 69590 St Symphorien sur Coise

04 72 66 14 30, contact@parc-ecohabitat.com

www.parc-ecohabitat.com

Rubrique réalisée grâce à l'aide du site <http://www.photovoltaique.info> édité par HESPUL l'Espace Info-Energie du Rhône

